

BREVET D'INSTRUCTEUR DE CROISIÈRE INTERMÉDIAIRE

Description du brevet

Ce brevet pratique fait suite au brevet d'Instructeur de croisière élémentaire. Les candidats qui réussissent ce brevet seront autorisés à donner la formation qui mène aux brevets de croisière intermédiaire (chef de bord) et de croisière intermédiaire (équipier) en plus des brevets que pourrait accorder un Instructeur de croisière élémentaire. Les candidats qui s'inscrivent à une clinique menant à ce brevet pratique doivent posséder de l'expérience sur un voilier en contexte « vie à bord », y compris la navigation de jour et de nuit. Les candidats doivent être à l'aise avec l'utilisation et l'entretien de base des systèmes qui se trouvent sur les quillards de croisière modernes. Par ailleurs, une bonne capacité à communiquer et de bonnes habiletés interpersonnelles constituent des éléments essentiels à l'obtention de ce brevet. Cette clinique vise le perfectionnement des compétences en formation, en encadrement et en présentation de leçon nécessaires pour donner la formation qui mène au brevet de stagiaire de Croisière intermédiaire. Les habiletés en voile, en manœuvres et en navigation des candidats seront évaluées pour s'assurer que ces derniers sont en mesure de démontrer qu'ils maîtrisent les compétences associées à ce niveau d'instruction.

Il est prévu que ce brevet soit attribué au terme d'une séance sur terre de 8 heures et d'une période d'au moins 48 heures en continu sur les eaux. Les candidats devront prévoir du temps supplémentaire pour remplir les documents de travail, étudier la documentation et se préparer pour cette clinique. Les candidats pourraient aussi devoir consacrer du temps pour écrire les examens nécessaires. Ce brevet peut également être obtenu en enseignant en équipe avec succès avec un instructeur évaluateur sénior de Voile Canada qui est autorisé à accorder une certification de ce niveau.

Objectif

Préparer, évaluer la capacité et autoriser des instructeurs de croisière élémentaire d'expérience à offrir les programmes de Voile Canada qui mènent au brevet de croisière intermédiaire. Au terme de ce programme, les candidats retenus devraient maîtriser les outils de base pour être prêts à concevoir une formation complète et à planifier et présenter des cours de qualité qui permettront de bâtir les compétences et les connaissances des stagiaires pour le brevet de stagiaires de Croisière intermédiaire de Voile Canada.

Préalables

Le candidat doit :

1. Être âgé d'au moins 19 ans;
2. Être en règle à Voile Canada comme Instructeur de croisière élémentaire;
3. Avoir au moins un an et 150 heures d'expérience d'enseignement en tant qu'Instructeur de croisière élémentaire de Voile Canada;
4. Avoir obtenu son brevet de Croisière avancée (chef de bord) de Voile Canada;
5. Posséder une preuve d'expérience de croisière d'au moins 17 jours à titre de chef de bord, à raison d'au moins 3 jours consécutifs à chaque fois;
6. Démontrer les caractéristiques et motivations dignes d'être un instructeur de Voile Canada FLC/P;
7. Démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme de Voile Canada AC/AB.

Connaissances théoriques

Le candidat doit pouvoir :

1. Obtenir une note de 90 % à l'examen du *Brevet de croisière intermédiaire* de Voile Canada;
2. Obtenir une note de 80 % à l'examen de Navigation côtière intermédiaire de Voile Canada et démontrer correctement les entrées dans le journal de bord et les tracés tout en utilisant les Symboles et termes de navigation uniformisés de Voile Canada.
3. Obtenir une note de 90 % à l'examen sur les *Règles de route et de bouées* de Voile Canada qui porte sur les règles 1 à 37, 40 et 45 du Règlement sur les abordages (route) et sur le Système canadien de balisage

4. Obtenir une note de 90 % dans tous les *Documents de travail de croisière intermédiaire de Voile Canada* tels que fournis par le Cahier de l'étudiant du brevet d'instructeur de croisière intermédiaire. Ceux-ci sont des examens avec consultation de documents et complétés à la maison avant la clinique.

Remarque : Les candidats qui ont obtenu un brevet de Navigation côtière intermédiaire de Voile Canada dans les 36 mois précédant la clinique peuvent, à la discrétion des responsables de la clinique, être dispensés de repasser l'examen.

Habilités sur terre et évaluation des habiletés sur terre

Les candidats seront invités à préparer des plans de cours pour des sujets d'enseignement en particulier et seront évalués selon le plan de cours, le contenu du cours et la présentation. Les candidats seront également invités à préparer un plan de formation qui montre comment ils organiseraient les cours qui mèneraient à l'obtention d'un brevet de Croisière intermédiaire.

Habilités pédagogiques sur l'eau

Le candidat :

1. sera évalué sur son aptitude à planifier et à enseigner un certain nombre d'éléments de la partie « habiletés pratiques (sur l'eau) » du brevet de Croisière intermédiaire;
2. sera évalué sur son habileté à maîtriser diverses situations d'urgence simulées dont : un bris du gouvernail, une panne de moteur dans un port très fréquenté, le remorquage d'un autre bateau, un incendie;
3. sera évalué sur son habileté à assumer l'entière responsabilité du bateau et de son équipage;
4. devra préparer le contenu d'un stage menant au brevet de croisière intermédiaire de Voile Canada et planifier un programme de ce stage;
5. doit, en qualité d'instructeur de Voile Canada, inspirer le respect par son comportement et ses qualités personnelles, en particulier pendant un séjour à bord.

Résultats

Au terme de ce programme pratique, les candidats sont dans l'une des situations suivantes :

- a) le candidat a réussi, et son dossier est complet – le candidat se verra délivrer le brevet d'Instructeur de Croisière intermédiaire de Voile Canada;
- b) le candidat a réussi, mais son dossier est incomplet (le candidat ne possède pas tous les préalables; des examens ou des documents de travail n'ont pas été effectués en accord avec les exigences pour le brevet);
- c) le candidat n'a pas réussi la formation (le candidat n'est pas parvenu à prouver qu'il possède un niveau approprié de compétences en voile ou matelotage ou a eu un comportement non professionnel lors du cours pratique).

Les candidats en situation d'échec recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification s'ils le désirent.

Les candidats qui ont réussi mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu'ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

Brevets pouvant être délivrés

Le brevet de Croisière intermédiaire (équipier) et le brevet de Croisière intermédiaire (chef de bord) ainsi que les brevets pouvant être délivrés par un instructeur de Croisière élémentaire.

Autres remarques

Les instructeurs doivent s'inscrire chaque année avant d'enseigner ou d'accorder des certifications de Voile Canada.

Tout candidat instructeur doit posséder tous les préalables avant de s'inscrire à un cours pratique et doit respecter toutes les exigences de certification dans un délai de quatre mois suivant le dernier jour du Programme de perfectionnement des instructeurs (PPI) auquel il a participé.

La recertification est requise pour tous les niveaux d'instructeurs et s'obtient en participant à un programme de perfectionnement des instructeurs afin de renouveler ou d'améliorer les qualifications d'un instructeur ou d'un instructeur-évaluateur. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section sur la recertification des instructeurs sur le site Web de Voile Canada, à la page Instructeurs de quillard et de croisière, le Manuel des pratiques et procédures et votre association provinciale de voile.

Exigences physiques pour les candidats

Ces séances de formation exigeront des périodes d'effort physique modéré pour le haut du corps, un niveau modéré de force dans les bras ainsi qu'une agilité et un équilibre suffisants pour permettre au candidat de déplacer l'embarcation en toute sécurité. Les candidats devront (à compter du 1^{er} janvier 2017) obtenir un certificat médical maritime de Transports Canada (l'exigence concernant la perception des couleurs ne s'applique pas pour les personnes qui ne naviguent pas la nuit). Les participants devront prouver qu'ils sont capables de conduire en toute sécurité des embarcations de jusqu'à 15 mètres de longueur, sous voile et à moteur, dans diverses conditions météorologiques et dans des conditions où la puissance des vents peut atteindre celle des coups de vent. Les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent de bonnes aptitudes pour la communication et de bonnes compétences pour la formation ainsi que la capacité à prouver correctement qu'ils maîtrisent n'importe laquelle des compétences qui sont associées au brevet de croisière intermédiaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de quillard ou de croisière de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.